



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 4.1

N° de la demande : 2013-4131
Demande : Conversion en homologation complète sans consultation
Produit : Jazz
N° d'homologation : 29725
Matière active (m.a.) : *Bacillus subtilis* (souche QST 713) [BSA]
N° de document de l'ARLA : 2362432

But de la demande

La présente demande a pour but de remplir les exigences d'homologation complète de la préparation commerciale Jazz, qui contient la matière active *Bacillus subtilis* (souche QST 713). Des renseignements complémentaires étaient requis pour appuyer l'homologation de l'application de Jazz par mouillage. Compte tenu de la présence importante de la moisissure verte dans la production de champignons et de l'avantage potentiel des applications multiples de Jazz pour prolonger la période de répression de la maladie, l'application de Jazz par mouillage à raison de 0,3 à 0,6 kg dans 75 L d'eau d'irrigation par 100 m² de surface est étayée sous condition comme application subséquente (troisième) sur la terre de gobetage avant la première volée des lits de champignons dans lesquels le blanc traité par Jazz et le supplément traité par Jazz ont été mélangés avec le milieu de croissance sous-jacent des champignons.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des propriétés chimiques, aucune évaluation environnementale et aucune évaluation sanitaire ne sont requises pour la présente demande.

Évaluation de la valeur

Les rapports de deux essais réalisés en Pennsylvanie en 2011 ont été présentés. Ils évaluaient l'efficacité d'une à trois applications de Jazz pour la répression de la moisissure verte *Trichoderma* dans la production de champignons de Paris. Dans un essai, l'application de Jazz à une dose de 0,6 kg/3,6 kg de gypse/100 m² de surface de blanc et de supplément, suivie d'une troisième application de Jazz par mouillage à raison de 0,6 kg dans 75 L d'eau/100 m² de surface de production sur la terre de gobetage avant la première volée ont été efficaces dans la répression de la moisissure verte, dont les spores ont été introduites au lardage, comme le montre l'incidence de la maladie : 0, 20, 20, 20 et 60 % (évaluée dans la terre de gobetage avant les première, deuxième et troisième volées ainsi qu'après la récolte, respectivement), et la gravité de la maladie (sur une échelle de 0 à 6) : 0, 0, 0,6, 0,6 et 1,6 (évaluée dans la terre de gobetage avant les première, deuxième et troisième volées ainsi qu'après la récolte, respectivement). Même si le rendement de ces trois volées dans le cadre des trois applications de Jazz était

de 28 % inférieur à celui du témoin sain non inoculé, il était supérieur à celui du témoin malade (90 % inférieur au témoin sain) ou à celui découlant de l'application de Jazz d'une à trois reprises par mouillage sur la terre de gobetage. Dans cet essai, le rendement des cultures ayant uniquement subi une application par mouillage n'était pas significativement différent de celui du témoin malade. À la première ou deuxième volée, la moisissure était présente dans 100 % des cultures traitées par mouillage. La gravité de la maladie était la plus élevée et d'un ordre de grandeur similaire pour le témoin malade et les cultures traitées uniquement par mouillage, soit 4,4 à 4,8 et 5 à 5,4, selon l'évaluation effectuée respectivement avant la troisième volée et après la récolte.

Dans le deuxième essai, l'application de Jazz à raison de 0,3 kg/3,6 kg de gypse/100 m² de surface de blanc ou de blanc et de supplément a fourni une protection dans des conditions d'infestation élevées par la moisissure verte durant toute la période de récolte, comme le montrent les données de rendement des trois volées, lequel était semblable à celui du témoin sain.

L'efficacité d'une triple application de Jazz (blanc, supplément et mouillage de la terre de gobetage avant la première volée) n'a pas été comparée à celle d'une double application (blanc et supplément) dans le cadre de ces deux essais. Cependant, comme l'application de Jazz sur le blanc ou sur le blanc et le supplément devrait assurer une répression de la moisissure verte, même dans des conditions d'infestation élevées, une troisième application par mouillage ne devrait pas être nécessaire en général. Par contre, l'avantage potentiel d'une application par mouillage sur la terre de gobetage avant la première levée est qu'elle pourrait prolonger la période de répression de la maladie de cette culture de grande valeur ou éviter une nouvelle infestation de moisissure verte sur la terre de gobetage.

Ces résultats viennent entièrement à l'appui des trois applications de Jazz, y compris par mouillage de la terre de gobetage avant la première volée à raison de 0,3 à 0,6 kg dans 75 L d'eau d'irrigation par 100 m² de surface de production.

Conclusion

L'ARLA a évalué les renseignements fournis à l'appui du produit Jazz et juge qu'ils sont suffisants pour remplir les conditions d'homologation complète.

Références

PMRA Document Number	Reference
2330783	2011, Crop 1110 - Evaluation of JAZZ™ and Compost Inoculants for the Control of <i>Trichoderma</i> Green Mold, DACO: 10.2.3.2
2330784	2011, Crop 0411 - Evaluation of JAZZ™ for the Control of <i>Trichoderma</i> Green Mold on Mushroom, DACO: 10.2.3.2

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2014

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.